



Vente immobilière - preuve lors de la réalisation de travaux

Par **john**, le **20/11/2010** à **11:16**

Bonjour,

Suite à rupture de pacs, la maison a été vendue. Lors de l'achat de notre maison le notaire avait prévu une somme de 12.000 euros, mis sur un compte joint, pour faire des travaux ; maintenant que la maison est vendue, mon ex met en doute le fait que la totalité de cet argent a été utilisée pour des travaux.

Q. Qui doit apporter la preuve de l'utilisation ou de la non utilisation de cet argent pour les travaux ?

Merci

Par **Domil**, le **20/11/2010** à **12:12**

Qu'est devenu cet argent ? Il est toujours chez le notaire ? Vous avez fait des travaux ?

Par **john**, le **20/11/2010** à **17:03**

L'argent a été déposé sur notre compte joint et des travaux ont été effectués ; le problème est que mon ex dit que cette somme n'a pas été utilisée en totalité pour des travaux alors que c'est le cas.

Merci

Par **Laure11**, le **20/11/2010** à **17:39**

Il y a bien des factures pour ces travaux ?